

...[Une visite que j'avais faite au printemps à la MDPH me laissait penser que le dossier de Daniel n'était pas en sommeil. On m'avait même laissé entendre que son cas serait soumis prochainement à la commission ad hoc.

Comme rien ne se produisait je suis retourné en octobre à la MDPH pour apprendre qu'une ergothérapeute (une de plus) devait passer au domicile.

C'est à la suite de cette visite qu'une communication téléphonique d'un ergothérapeute informait Daniel que la visite serait remise à plus tard quand la titulaire reprendrait son activité parce que lui même n'était qu'un remplaçant.

Dans la foulée Daniel a appris qu'on avait tenté de les joindre téléphoniquement en août sans succès. Il est vrai que pendant les presque 8 mois où ils ont été absent de leur domicile en raison des travaux, ils ont fait suspendre leur ligne téléphonique fixe se contentant de communiquer par téléphone mobile.

Ce que j'ai du mal à accepter, c'est que des professionnels qui ont pour mission d'accompagner des personnes handicapées puissent se révéler incapable de relayer par un courrier l'échec d'une première tentative de contact.

Finalement l'ergothérapeute est passée début décembre. Pour l'instant aucune réponse officielle n'a encore suivi sa visite. Elle a cependant fait savoir téléphoniquement à Daniel que la demande qu'il formulait de prise en charge d'un surcoût lié à la nécessité d'établir une dalle d'un seul niveau sur toute la surface de la maison ne serait probablement pas acceptée]...